

X - FICHE DE SYNTHÈSE

Rappel de la réglementation (Article D.1332-21 du code de la santé publique) :

« La personne responsable de l'eau de baignade élabore, en vue de sa diffusion au public, un document de synthèse correspondant à la description générale de l'eau de baignade fondée sur le profil de celle-ci. La personne responsable de l'eau de baignade transmet au maire le profil et le document de synthèse, accompagnés, le cas échéant, de toute autre information utile. Le maire transmet au directeur général de l'agence régionale de santé l'ensemble des profils et des documents de synthèse relatifs aux eaux de baignade de sa commune, élaborés par les personnes responsables d'eaux de baignade. Le préfet peut demander communication de toute autre information nécessaire, notamment en cas de risque de pollution particulier. »


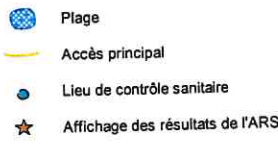
PROFIL DE BAINNADE															
PLAGE DE L'ETANG DU DOUL - COMMUNE DE PEYRIAC-DE-MER															
Date d'élaboration : Mars 2011															
CARACTERISTIQUES DE LA BAINNADE			SCHEMA DE LA PLAGE												
Nom de la baignade : Plage de l'étang du Doul Commune : Peyriac-de-Mer Département : Aude Région : Languedoc Roussillon Responsable : Ville de Peyriac-de-Mer Saison estivale : début juillet à fin août Fréquentation maximale pendant la saison estivale : inconnue															
HISTORIQUE DE LA QUALITE DE L'EAU															
Qualité de l'eau au cours des 4 dernières années : <table border="1" data-bbox="343 1411 917 1478"> <thead> <tr> <th>Années</th> <th>2007</th> <th>2008</th> <th>2009</th> <th>2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Classement directive 1976</td> <td>A</td> <td>A</td> <td>A</td> <td>A</td> </tr> </tbody> </table>			Années	2007	2008	2009	2010	Classement directive 1976	A	A	A	A	LEGENDE 		
Années	2007	2008	2009	2010											
Classement directive 1976	A	A	A	A											
Classement Directive 76/160/CEE : A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité moyenne C : Eau pouvant être momentanément polluée D : Eau de mauvaise qualité															
INVENTAIRES DES SOURCES DE POLLUTION ET MESURES DE GESTION															
Diagnostic			Gestion préventive des sources de pollution		Plan d'actions										
Principales sources de pollution inventoriées	Impact	Distance de la zone de baignade	Seuil de crise	Procédure	Principales mesures de réduction des pollutions										
Rejets pluviaux	Fort	Rapprochée	2 000 E.coli/100 ml ou 500 entérocoques/100 ml ou aspect visuel laissant présager une pollution	Fermeture de la plage. Réouverture lorsque les résultats passent en dessous du seuil d'alerte.	Evaluer l'impact des rejets d'eaux pluviales dans l'étang du Doul.										
Pollutions venant des étangs voisins	Faible	Eloignée			Manœuvrer les vannes de communication entre l'étang du Doul, la Saline et l'étang de Bages-Sigean										

Figure 40 : Fiche de synthèse de la plage de l'étang du Doul